



**COMMUNE DE LIGNY-EN-CAMBRESIS
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai**

**ARRETE MUNICIPAL
Portant interdiction de circulation
Rue Pierre Curie
Samedi 23 mai 2026 de 13h à 15h30**

N° 2026/017

Nous, Maire de la Commune de Ligny-en-Cambresis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2213-et 2122-28 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment L. 113-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8, R.413-1, R.417-10 et R.417-12 ;

Vu les trois mariages célébrés en mairie le samedi 23 mai 2026 entre 13h et 15h30 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes ;

ARRETONS

Article 1er : Le samedi 23 mai 2026 entre 13h00 et 15h30, la circulation sera interdite dans la rue Pierre Curie (à partir de l'intersection avec la RD 15 jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Guesde).

Article 2 : La présente réglementation sera matérialisée sur la place au moyen de barrières et de panneaux réglementaires mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Madame le Maire de Ligny-en-Cis, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Clary sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ligny-en-Cambresis, le 7 mai 2026

Madame Le Maire,
Christelle MERIAUX

